

AVIS ET COMMUNICATIONS

DE LA

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

AVIS AUX IMPORTATEURS

D'ACIDE TRICHLORO-ISOCYANURIQUE ORIGINAIRE DES ÉTATS-UNIS

1. Suite à l'avis n°271/08 de la Commission (JOUE C 271/08 du 07/10/2010), **le droit antidumping définitif** concernant les importations d'acide trichloro-isocyanurique originaire des Etats-Unis expire le 8 octobre 2010.